



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2017

Le jeudi 4 mai 2017, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'Izé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le vendredi 28 avril 2017 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 13

Membres présents :

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1^{ère} adjointe ; M. Emile PERRIER, 2^{ème} adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3^{ème} adjointe ; M. Claude DONVAL, 4^{ème} adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5^{ème} adjointe ; M. Francis GAULARD ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Denis BRÉAN ; Mme Béatrice GUESDON ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD.

Membres absents excusés :

M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Bruno DELVA ; Mme Christine REUCHERON ; M. Gérard TRUFFAULT ; M. Michel LAURENT ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION.

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance.

❖ Subventions - Année 2017 (Délibération N° 2017 - 036)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer :

- une subvention de fonctionnement aux associations izéennes sportives, culturelles ou de loisirs (cf. le tableau ci-après)
- une subvention de fonctionnement aux d'établissements d'enseignement publics ou privés accueillant des élèves izéens au cours de l'année 2017 (sous réserve de la réception d'une demande de subvention), pour un montant maximum de 45,00 € par izéen scolarisé,
- une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves izéens au cours de l'année 2017, d'un montant maximum de 45,00 € par élève et par voyage. Cette aide ne concerne que les élèves du secondaire, elle ne pourra pas représenter plus de 50 % du coût à la charge des familles.

Le Conseil Municipal décide de mettre le Centre Culturel à disposition gratuite de l'association « la Ligue contre le cancer » les 26 et 27 octobre 2017.

Un point est fait sur la participation versée par la commune à l'OGEC Saint Etienne des Eaux.

En application de la convention signée le 24 novembre 2008 entre l'école St-Etienne des Eaux et la commune, le montant cette participation est calculé en multipliant le coût moyen d'un élève scolarisé dans le public à Val d'Izé par le nombre d'élèves à l'école Saint Etienne.

Pour l'année 2015-2016, le coût moyen d'un élève scolarisé dans le public à Val d'Izé s'est élevé à 273,27€ pour un élève de classe élémentaire et à 1 092,60€ pour un élève de classe maternelle.

Le nombre d'élève inscrits à l'école St-Etienne des Eaux au 1^{er} septembre 2016 est de 188, dont 124 en classes élémentaires et 64 en classes maternelles.

Le montant de la participation au titre de l'année scolaire 2016-2017 est donc fixé à 103.811,88€.

❖ Acquisition d'un désherbeur mécanique – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Délibération N° 2017 - 037)

A compter du 1^{er} juin 2020, les personnes publiques ne pourront plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades. Depuis 2011, les agents des services techniques mettent en place de nouvelles plantations, de nouvelles pratiques et expérimentent des méthodes alternatives.

Concernant l'entretien des pistes sablées et compte tenu de leur surface, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à l'acquisition d'un désherbeur mécanique avec découpe

bordure d'un montant de 4.200€ HT, et de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne d'un montant de 2490€.

❖ **Projet Sanitaires Publics – Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (Délibération N° 2017 - 038)**

Le centre bourg disposant actuellement de sanitaires publics fortement dégradés, il a été décidé d'engager des travaux. Le projet transmis par le cabinet Gesland Hamelot chargé de la maîtrise d'œuvre suggère la création d'un nouvel équipement aux abords de l'église et la création de sanitaires rue des écoles.

Les travaux envisagés permettront de rendre ces sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite et indépendants en matière énergétique (pour l'éclairage et le chauffe-eau) par l'installation de panneaux photovoltaïques.

Cette opération répondant à deux des critères d'éligibilité à la dotation de soutien à l'investissement local : la transition énergétique et la mise aux normes d'accessibilité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite de l'Etat une subvention d'un montant de 67.668,80 €.

❖ **Travaux Restaurant scolaire**

Le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux au restaurant scolaire. Il indique que des travaux de renforcement du solivage ont été réalisés afin de permettre l'utilisation du grenier, générant une plus-value de 7.627€ HT au lot 3 « Charpente » et de 1.750€ HT au lot 2 « Gros œuvre ». Les extérieurs sont en cours de finition, la mise en œuvre d'un enduit taloché a généré un avenant de 350€ HT au lot 2 « Gros œuvre ».

Les aménagements intérieurs de l'extension du restaurant scolaire: chambre froides, buanderie, bureau sont terminés ; ceux du bâtiment en pierre sont en cours.

❖ **Travaux Restructuration de la Mairie**

Le Maire informe l'assemblée qu'à la demande de la maîtrise d'œuvre, une étude de sols sera réalisée ; par ailleurs et compte tenu de l'importance du projet, le maire indique que les services administratifs de la mairie et l'agence postale déménageront le temps de travaux, ils s'installeront dans l'ancienne maison Lebau.

Il précise également que les séances du Conseil Municipal se dérouleront à partir du mois d'octobre 2017 à la salle du Tertre.

❖ **Assainissement collectif**

Plan du zonage de l'assainissement collectif (Délibération N° 2017 – 039)

L'enquête publique s'est déroulée du 27 février 2017 au 30 mars 2017. Le commissaire enquêteur a tenu 3 permanences, 5 questions ont été posées, les réponses apportées figurent dans le dossier consultable en mairie.

Le commissaire enquêteur ayant rendu un avis favorable au projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées, dit que ce plan sera annexé au PLU, que la délibération sera affichée et un avis publié dans 2 journaux locaux.

Projet d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées (Délibérations N° 2017-040 et 2017-041)

Dans le cadre du projet d'extension du réseau de l'assainissement collectif, des études géotechniques seront réalisées par SOL CONSEIL pour un montant de 4.280€ HT.

Le cabinet SCE chargé de la maîtrise d'œuvre

- a envoyé aux riverains une enquête de branchements qui doit permettre d'étudier pour chaque habitation l'implantation du tabouret de branchement des eaux usées,
- a remis à la commune le dossier d'avant projet, les travaux consistent en la réalisation d'un réseau de collecte (1040 ml de collecteur principal – 52 branchements) et d'un réseau de transfert (création d'un poste de refoulement – 305 ml de réseau de refoulement).

Le montant prévisionnel des travaux est estimé 347.121€ HT ; 382.681€ HT s'il est décidé la pose de canalisations en polypropylène. Concernant le financement de ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter le soutien de l'agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 40% du montant des travaux.

Concernant l'implantation d'un poste de refoulement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à acquérir 100m² de la parcelle L 906 au prix de 1€ le m²; les frais de notaire et géomètre en sus.

Le début des travaux est envisagé mi-novembre pour environ 3 mois, s'en suivront au printemps les travaux liés à l'effacement des réseaux, au busage des fossés.

Délégation du service de l'assainissement collectif

Dans le cadre de la procédure de délégation du service public de l'assainissement collectif, les entreprises STGS, SAUR et VEOLIA ont déposé une offre, elles seront auditionnées par la commission le 16 mai 2017.

❖ Urbanisme

Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune

- Inventaire des zones humides : la réunion de lancement s'est déroulée le mardi 18 avril ; le bureau d'études Dervenn réalisera un premier passage sur terrain les 18 et 19 mai prochains pour affiner le secteur de prospection. Un courrier sera adressé, courant juin aux exploitants ayant des parcelles potentiellement humides afin de les avertir du déroulement de la phase terrain prévue en juin – juillet.
- Identification et localisation du bâti susceptible de changer de destination : une négociation est en cours avec le bureau d'études concernant le repérage des bâtiments situés dans l'espace rural pour lesquels un changement de destination sera possible.

❖ Révision des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de DOURDAIN et LA BOUEXIERE (Délibérations N° 2017 – 043 et 2017-044)

Le Maire informe l'assemblée que les communes de DOURDAIN et LA BOUEXIERE ont transmis, à la commune, pour avis, leur projet de PLU. Après avoir pris connaissance des documents transmis, le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte, d'émettre un avis favorable à ces projets.

❖ Landes Communales (Délibérations N° 2017 – 042)

Après avoir fait un point sur les landes communales mises en locations aux exploitants agricoles de la commune, vu les candidatures reçues en mairie, le Conseil Municipal décide donner en location par bail rural à monsieur Romain CHEVREL les parcelles AK 81 et AK 82 libérées par monsieur Michel BOUVET et les parcelles AK 79- 80-83-84 des résiliation par monsieur André BOUVET.

❖ Divers

Le Maire informe l'assemblée

- que l'opération « Argent de poche » a débuté pendant les vacances d'avril avec un petit groupe de jeunes, permettant ainsi de diminuer le nombre de participants aux opérations de juillet,
- que le projet d'implantation d'un relais « Orange » au 28 rue Joseph Aubert est abandonnée, une nouvelle proposition doit être transmise,
- qu'il a reçu les représentants de la Poste afin de faire bilan après un an d'activité. Concernant la fréquentation de l'agence postale, il indique que madame MOLIA et monsieur LADERIERE confirment que l'activité développée sur la commune est importante ; toutefois ils ne peuvent donner de suite favorable à notre demande de voir augmenter la participation financière mensuelle, celle-ci étant indépendante de l'activité et négociée au niveau national,
- que le prochain conseil municipal se tiendra **le jeudi 22 juin 2017.**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2017

| | |
|---|-----------|
| A.C.C.A. | 500,00€ |
| A.P.E.L. Ecole St Etienne des Eaux | 9.509,00€ |
| Art Floral et Bricolage Izéen | 500,00€ |
| Association Ecole et Cabrioles - Ecole Lucie Aubrac | 2.500,00€ |
| A.T.E.P.V | 800,00€ |
| Bad Izé | 700,00€ |
| Ball Trap Club de Haute Bretagne | 400,00€ |
| Basket Ball de Val d'Ize | 1.500,00€ |
| Changeon(s) en festival | 1.500,00€ |
| Coopérative scolaire - Ecole Lucie Aubrac | 5.000,00€ |
| Dojo Izéen | 1.000,00€ |
| Groupe Artistique Izéen | 300,00€ |
| Grymda | 600,00€ |
| Gym ambiance | 1.400,00€ |
| La Stéphane | 600,00€ |
| Médiat 'Izé | 2.500,00€ |
| Moto Sécurité Service Course | 1.000,00€ |
| Moto Loisirs Izéen | 1.400,00€ |
| Musical'Izé | 2.000,00€ |
| Musique de Domagné | 150,00€ |
| Outil en main Pays de Chateaubourg | 60,00€ |
| Pétanque Izéenne | 120,00€ |
| Prévention routière CD 35 | 50,00€ |
| Rando Val | 150,00€ |
| Solidar Izé | 200,00€ |
| Tennis Club Haute Vilaine et Cantache | 500,00€ |
| UNC Val d'Izé | 300,00€ |
| Un jour - Des métiers | 70,00€ |
| US Val d'Izé Football | 4.000,00€ |
| Vélo Izéen Tout Terrain | 500,00€ |
| Volley ball izéen | 700,00€ |